



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-07-2025 /

Dossier complet le : 23-07-2025 /

N° d'enregistrement : 004480/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment d'engraissement, d'une fosse extérieure de stockage de lisier couverte.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA LA FLEUR

Raison sociale

SCEA LA FLEUR

N° SIRET

48020506100025

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CREPEL

Prénom(s)

PHILIPPE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'extension de l'élevage porcin de la SCEA La Fleur = +30% d'animaux sur site. Il consiste en la construction d'un nouveau bâtiment d'engraissement de 2 156 places, permettant d'engraisser l'ensemble des porcelets nés sur l'exploitation. Depuis la précédente autorisation, les progrès en matière de génétique ont permis une augmentation du nombre de porcelets sevrés par portée, passant de 11,5 à 13,8 porcelets par truie. Afin d'anticiper les évolutions à venir, le dimensionnement du projet est basé sur une moyenne prévisionnelle de 15 porcelets sevrés par truie et par portée. Actuellement, une partie des porcelets doit être élevée en prestation à l'extérieur, faute de places disponibles sur site. La construction de ce nouveau bâtiment vise à renforcer la cohérence globale de l'élevage : suppression du recours au façonnage, réduction des transports d'animaux, meilleure maîtrise sanitaire et valorisation économique accrue. Le site est autorisé à loger 3 868 porcs charcutiers, mais la capacité réelle actuelle est limitée à 3 478 places. L'ajout du nouveau bâtiment permettra de porter la capacité totale à 5 634 porcs charcutiers, soit une augmentation de 1 766 places par rapport à l'autorisation en vigueur.

4.2 Objectifs du projet

1. Assurer l'engraissement sur site de l'ensemble des porcelets nés dans l'élevage, afin de supprimer le recours au façonnage extérieur. 2. Pérenniser l'activité de l'exploitation en renforçant son autonomie, sa cohérence technique et sa viabilité économique à long terme. 3. Renforcer l'ancrage territorial de la production en permettant l'engraissement de porcs au sein de la zone IGP Saucisse de Morteau, répondant ainsi à la demande de porcs nés et élevés en Franche-Comté. Le recours au façonnage actuel, situé hors zone IGP, ne permet pas cette valorisation. 4. Améliorer le bien-être animal, en augmentant la surface disponible par porc charcutier et en favorisant l'apport de lumière naturelle grâce à l'installation de grandes ouvertures dans le nouveau bâtiment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le nouvel engraissement sera construit en perpendiculaire de l'existant, sur une parcelle cultivée d'une pente moyenne de 6% . Il n'y a pas de tiers à moins de 350 m du site. Le site est isolé des habitats. Le bâtiment sera construit en déblai/remblai. Les accès existants seront utilisés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A terme, l'élevage comptera: 100 places de maternité, 164 places en verrerie, 286 places en gestante, 25 places pour les cochettes non saillies, 1 800 places en post-sevrage et 5 634 emplacements pour les porcs de productions de plus de 30 kg. Le site pourra produire 15 290 porcs charcutiers par an, sous l'appellation d'origine "IGP Morteau". Le site sera toujours soumis à la Directive IED. Les émissions en ammoniac atteindront après projet 18 490 kg NH₃. Les bâtiments existants et en projet respecteront tous les VLE. Les MTD à appliquer sont déjà en place, tel que démontre dans le dossier de réexamen, et le resteront après projet. Il n'est pas prévu de phase de démantèlement ce projet ayant pour but de pérenniser l'outil et de l'exploiter dans les meilleures conditions possibles dans les années à venir.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La SCEA projette une extension de 1 766 porcs > à 30 kg (+30 %). Le projet, sous le seuil des 2 000 porcs, ne relève pas d'une évaluation environnementale systématique, et nécessite un porter à connaissance (dossier pdf joint) et un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface projetée : engraissement 2156 places Fosse 3 000 m3	(2328, m2) (490, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

La SCEA La Fleur est actuellement autorisée, par arrêté préfectoral n°47 en date du 11 janvier 2005 (après enquête publique), à exploiter une porcherie d'une capacité totale de 5 654 animaux équivalents, répartis comme suit : 452 porcs reproducteurs, 48 cochettes, 1 908 porcelets et 3 868 porcs à l'engraissement. Dans le cadre du présent projet, la SCEA sollicite une nouvelle autorisation portant sur : 452 porcs reproducteurs, 25 cochettes non saillies, 1 800 porcelets, et 5 634 emplacements de porcs de production de plus de 30 kg. Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment d'engraissement d'une capacité de 2 156 places. En parallèle, une reorganisation des effectifs dans les bâtiments existants permettra de réduire de 390 le nombre d'animaux présents dans ces structures. Cette répartition vise à augmenter la

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. ZNIEFF de type I Les Cretins du Ravin et de la Volmaire à 2 km du projet de construction. ZNIEFF de type II Vallée de la Saône à 2,4 km du projet de construction.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Arrêté de protection de Biotope du Domaine du Château d'Aisey et Richecourt à 5,4 km du projet de construction.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Monument Historique: Immeuble inscrit: Site Gallo Romain Les Jourdaines inscrit le 08/04/1992 a 9 km du projet de construction.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune d'Ormoy est dans le PPRI Saone Amont. Le site n'est pas dans la zone couverte.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI a ete approuve par l'arrete prefectoral n°70-2017-06-12-021 du 12 juin 2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le captage le plus proche est celui de Vesiney a 6,6 km du projet de construction.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche au titre de la Directives Oiseaux et habitats / Habitats de la Vallée de la Saône a 2,4 km du projet de construction.
D'un site classé ?	☐	☒	Le premier site est le site Cistercien de Montigny les Chérieux a 19 km du projet de construction.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le site d'élevage est alimenté par le réseau public d'adduction (6 316 m³/an). Un forage a été mis en service en 2024. La consommation augmentera de 10,25 m³/jour.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet sera construit sur une surface plane, il n'y aura pas d'impact sur les eaux souterraines. La fosse sera drainée. Ce drainage ne modifiera pas la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet de construction se fera en déblai/remblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet augmentera la consommation d'eau totale de 3 741 m ³ par an soit 10,25 m ³ par jour. Le forage sera mis en service afin de ne pas ajouter de consommation au réseau public d'eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les zones Natura 2000 se trouvent à plus de 2 km du projet de construction. Il n'y aura aucun impact sur ces zones.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet sera construit sur une parcelle aujourd'hui cultivée. La surface projetée sera de 2 328 m ² pour l'engraissement, de 490 m ² pour la fosse.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le risque d'incendie existe. Les mesures en place sont le contrôle électrique annuel, la présence d'extincteurs et d'une poche incendie. Le risque de fuite d'effluent est pris en compte dans le projet et dans la gestion quotidienne de l'exploitation. Une zone de rétention des écoulements en point bas du site sera opérationnelle après talutage compte tenu de la pente naturelle.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune d'Ormoy est concernée par le risque d'inondation. Cependant, la Saône est située à 3,6 km du site d'élevage.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	L'élevage est régulièrement suivi par un vétérinaire. Différents protocoles de vaccination, de traitements médicamenteux sont en place. Les mesures de biosécurité sont appliquées. Ce site d'élevage présente
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les règles de biosécurité du site sont respectées. Il n'y a pas de risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les transferts d'animaux, d'aliment seront legerement superieurs apres projet a hauteur de: 67 camions par an a destinations de l'abattoir, 300 camions par an pour les diverses livraisons : co-produits, aliments, cereales. Ce projet supprimera les transferts des porcelets vers le site de faconnage. Au regard des acces routiers autour du site, il n'y a aucune nuisance. L'ensemble de l'epandage est realise par epandage sans terre (par conceliction) donc
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les animaux sont dans les batiments qui sont isolees. La ventilation est performante et silencieuse, les portes fermees. Le trafic se fait surtout en journee et reste limite. Le principal acces ne passe pas devant les habitations
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les constructions se feront a plus de 100 m des tiers.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le site produit peu d'odeurs, grace a une combinaison de bonnes pratiques et d'equipements adaptes. Au niveau de l'elevage, l'alimentation est formulee de maniere performante, ce qui permet de limiter les odeurs
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Cf points precedent. Le site est isole des habitations (le 1er tiers est un elevage de chien a 320 m, le 2ieme a 830 m). Les portes et ouvertures sont maintenues fermees. La nouvelle fosse sera couverte
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Il n'y a pas de vibration engendree excepte pendant la phase de travaux. Elles seront liees aux engins de chantier utilises et au tassement du sol, sur une periode courte
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Il n'y a pas de vibration engendree en phase d'exploitation des batiments.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'elevage est entoure de zones boisees participant a l'isolation olfactif du site. Au fur et a mesure, la majorite du lisier est transferee a une methanisation, reduisant ainsi les emissions liees au stockage et aux odeurs. De plus, les fosses de stockage seront toutes couvertes ce qui reduira fortement les emissions lors du stockage exterieur. L'elevage met en oeuvre des MTD afin de reduire ses emissions. Au regard des MTD mises en
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales sont rejetees en contrebas du site dans un fosse.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le site produit du lisier. Il est stocké en prefosse sous les bâtiments (8 800 m ³), puis transféré vers les fosses extérieures (4 243 m ³ après projet). Les stockages sont étanches et maintenus en bon état, leur capacité est conforme à la réglementation (>7,5 mois).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits ne sont pas dangereux. Les plastiques, produits vétérinaires et les déchets banaux sont collectés sur le site puis orientés en filières de recyclage, de reprise adéquates.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne concerne pas de zone de patrimoine particulier. L'augmentation prévue n'est pas en mesure d'y porter atteinte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet permet la pérennisation de l'activité agricole du site par une modernisation de l'outil de production. L'emplacement du bâtiment sur une parcelle agricole a peu d'impact.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La SCEA LA FLEUR est la seule ICPE soumise à autorisation de la commune d'Ormoy. Sur la commune voisine, à 5 km à vol d'oiseau, une autre ICPE soumise à autorisation est présente. Le GAEC DES TROIS PROVINCES est un élevage laitier de 180 vaches et la suite. Il n'y a pas d'autre projet sur le secteur à notre connaissance.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet integre de nombreuses mesures visant a limiter les impacts environnementaux et sanitaires : Nuisances olfactives : faible niveau d'odeur grace a une combinaison de techniques modernes (ventilation centralisee par le faitage, alimentation de precision, evacuation reguliere des lisiers, couverture des fosses). La majorite du lisier est transferee vers une unite de methanisation, reduisant significativement les emissions odorantes. L'epandage est realise sans tonne, a l'aide de rampes a patins, limitant les odeurs. Insertion dans l'environnement : le site est isole des habitations et beneficie d'une bonne integration paysagere, limitant les impacts visuels et les genes pour le voisinage. Le trafic supplementaire reste limite et compatible avec le reseau existant. Bien-etre animal et des employes : amelioration des conditions d'elevage avec une surface plus grande par porc, une meilleure luminosite naturelle dans les batiments et des systemes de cooling et brumisation pour refroidir l'air en cas de forte chaleur. Changement climatique et energie : la valorisation agronomique des lisiers permet de reduire l'utilisation d'engrais mineraux et donc les emissions de gaz a effet de serre liees a leur production. La ventilation utilise des moteurs electriques basse consommation. Le toit du futur engraissement sera recouvert de panneaux photovoltaiques en autoconsommation / revente.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet et des mesures prévues, il ne paraît pas nécessaire de soumettre ce projet à une évaluation environnementale. L'extension reste cohérente avec l'autorisation existante, sans changement notable de nature ou de localisation. Le site est isolé des habitations (pas de tiers à moins de 350 m) et les zones sensibles sont à plus de 2 km, les nuisances sont maîtrisées (odeurs, bruit, épandage), et des mesures concrètes sont mises en œuvre pour limiter les impacts : couverture des fosses, ventilation centralisée, méthanisation du lisier, réduction des transports, meilleure efficacité énergétique, et amélioration du bien-être animal. L'ensemble garantit une absence d'impact résiduel notable sur l'environnement ou la santé humaine.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)